

ne peut pas se déplacer un jour pour être un nouveau citoyen, eh bien, il y a quelque chose qui est déjà un peu suspect!

Moi, je me réjouis aussi avec le Conseil d'Etat que les communes puissent marquer cette naturalisation à leur niveau. Mais vous savez que dans ce pays, comme d'ailleurs dans le reste de l'Europe, on parle beaucoup de risques de communautarisation ou de communautarisme. J'ai une petite anecdote. On a une apprentie dans la Direction qui, quand elle dit «chez nous», comme elle vient des Balkans, elle pense encore à son pays. On aimerait bien que quand elle dit «chez nous», ce soit vraiment dans sa commune, ici à Fribourg. Donc, on doit faire en sorte que ce passage soit favorisé par une réception plus officielle. Et je pense qu'on nous demande à tous de prêter serment ou de faire la promesse. On peut discuter peut-être des mots. Nous, on ne va pas faire comme les Français, qui font chanter la Marseillaise aux nouveaux citoyens. On ne va même pas leur faire chanter l'hymne suisse. On pourrait le leur passer mais on ne va pas, comme les Français, dire «nos ancêtres les Gaulois» ou nos «ancêtres des Waldstätten». Je crois qu'on est un peu plus intelligent que cela, mais en tout cas marquer ce passage, je trouve que c'est important.

Pour la remarque de M. Ganioz, je crois que la Constituante avait déjà montré son indépendance en prévoyant son assermentation à l'université. La cathédrale appartient au canton et non pas à une paroisse. Elle est entretenue par l'argent du canton, en moyenne presque un million par année depuis douze à quatorze ans. Donc, il y a bien un symbole derrière la cathédrale. Mais je me rappelle de notre assermentation, il n'y a pas si longtemps, avec une pasteure et un prêtre, et je crois qu'on avait réussi ici à trouver une formule. Je veux bien, avec M. Ganioz, que cela doit être plus difficile pour une personne de religion musulmane ou d'une autre religion d'aller dans une cathédrale. Et je crois que nous saurons trouver la formule qui s'impose plutôt que d'imposer quelque chose qui ne serait pas souhaité.

Le Conseil d'Etat vous demande de garder cette cérémonie comme elle est prévue à l'article 17.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Nach all diesen Diskussionen ziehe ich meinen Antrag zurück. Ich möchte das den Leuten, die das symbolisch so wichtig finden, nicht verwehren. Ich ziehe meinen Antrag zurück.

– L'amendement de M^{me} Feldmann est retiré.

- Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.
- L'examen de ce projet de loi est ici interrompu.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Conseil de la magistrature: un membre des autorités judiciaires de première instance

Candidats: MM. Jean-Luc Mooser, Philippe Louis Vallet, Nicolas Ayer et Jean-Frédéric Schmutz.

Bulletins distribués: 102; rentrés: 97; blancs: 22; nuls: 3; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est élu pour une période individuelle de cinq ans *M. Jean-Frédéric Schmutz*, à Belfaux, par 42 voix.

Ont obtenu des voix M. Philippe Louis Vallet: 16; Jean-Luc Mooser: 8; M. Nicolas Ayer: 6.

Conseil de la magistrature: un membre du Ministère public

Candidate: M^{me} Anne Colliard.

Bulletins distribués: 102; rentrés: 100; blancs: 38; nuls: 5; valables: 57; majorité absolue: 29.

Est élue pour une période individuelle de cinq ans *M^{me} Anne Colliard*, à Fribourg, par 57 voix.

– La séance est levée à 12 h 15.

Le Président:

Jacques Morand

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire parlementaire